

CONTRAT DE FOURNITURE DE PRISE DE VUES

Entre

« Le PARTENAIRE », dont les informations personnelles seront renseignées lors de l'envoi du formulaire de la page web <https://www.labellemontagne.com/fr/ambassadeurs-la-belle-montagne/> d'une part

Et

LABELLEMONTAGNE MANAGEMENT
Société anonyme au capital de 16.846.330 euros
Dont le siège social est sis
Alpespace,
114 voie Albert Einstein
Francin
73800 Porte-de-Savoie
RCS Chambéry 509 796 983
Représentée par Monsieur Jean Yves Remy,
Président Directeur Général
Agissant tant pour son propre compte que pour les sociétés filiales du groupe LABELLEMONTAGNE

Ci-après « LABELLEMONTAGNE », d'autre part,

Conjointement désignées ci-après « LES PARTIES »

Il est convenu ce qui suit.

1. OBJET DU CONTRAT

LABELLEMONTAGNE et les autres sociétés du groupe LABELLEMONTAGNE souhaitent mettre en avant et partager le contenu créé par sa communauté de clients dans les supports de communication à usage interne (exemples non exhaustifs : trombinoscope, newsletter, livret d'accueil...) ou externe (exemple : supports de communication commerciale, digitale ou non, et de communication générale/institutionnelle : brochures, films, interviews, site internet, articles de presse, réseaux sociaux...). Le PARTENAIRE souhaite mettre à disposition de LABELLEMONTAGNE des photos ou vidéos dont il garantit détenir les droits en plein, y compris les droits des personnes figurant sur ces supports.

2. EXÉCUTION DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet après la validation par le PARTENAIRE du formulaire présent sur le site internet de LABELLEMONTAGNE à l'adresse suivante : <https://www.labellemontagne.com/fr/ambassadeurs-la-belle-montagne/>

3. LIVRAISON

Le PARTENAIRE enverra les photos et/ou vidéos directement par messagerie privée sur les réseaux sociaux ou par email à media@labellemontagne.com.

4. CESSION DES DROITS – PROPRÉTÉ INTELLECTUELLE

Il a été convenu, comme condition essentielle au présent contrat que les droits attachés aux visuels (photos ou vidéos) objet du présent contrat, fassent l'objet d'une cession par le PARTENAIRE au profit de LABELLEMONTAGNE et de ses sociétés, dans les formes prescrites par le Code de la Propriété Intellectuelle.

Le PARTENAIRE cède à titre exclusif à LABELLEMONTAGNE ainsi qu'aux entités LABELLEMONTAGNE les droits d'exploitation

ainsi que les supports matériels des dites œuvres.

Les autres sociétés LABELLEMONTAGNE concernées sont :

- L'Agence Labellemontagne
- Labellemontagne Management
- La Bresse Labellemontagne
- Les Vallées Labellemontagne
- La Schlucht Labellemontagne
- Le Slalom Labellemontagne
- Manigod Labellemontagne
- Val d'Arly Labellemontagne
- Crest-Voland/ Cohennoz Labellemontagne
- Saint-François Labellemontagne
- Orcières Labellemontagne
- Risoul Labellemontagne
- Amnéville Labellemontagne (Snowhall)
- Wam Park Développement et ses filiales Wam Park
- Colomion SPA (Bardonecchia)

A. ÉTENDUE DE LA CESSIION DE DROITS

a) Le droit de reproduction recouvre :

Le droit de reproduire, publier et mettre en circulation, de façon permanente ou provisoire, sans limitation de quantité, tout ou partie des prestations par tous moyens, sous toutes formes et sur tous supports tant actuels que futurs ;

Ces supports pourront comprendre notamment, mais non exclusivement :

- tous supports graphiques actuels ou futurs et notamment par voie de tous médias (presse grand public et professionnelle, gratuite ou payante, rédactionnels ou encarts publicitaires-médias audiovisuels, tous sites internet, réseaux sociaux, etc...), photocopie, édition, imprimerie, impression, brochures, catalogues dépliant, mailings, annonces publicitaires, publicités sur lieux de vente (box îlots, affichettes, etc.), affichage tous formats, merchandising et d'une manière générale tous supports de diffusion tant actuels que futurs ;

- tous supports physiques destinés à équiper les équipements des stations LABELLEMONTAGNE et affiliés ;
- tous supports d'enregistrements magnétiques, optiques, numériques ou électroniques, tant actuels que futurs, notamment clé USB, disques durs externes, stockage en ligne et tout support et œuvre multimédia.

b) Le droit de représentation recouvre :

Le droit de représenter ou de faire représenter tout ou partie des œuvres, par tout procédé actuel ou futur de communication au public et notamment par : présentation publique, diffusion par voie hertzienne, par satellite, par TNT, par télédiffusion, par parutions papier, par tout moyen de télécommunication.

Ce droit couvre également la diffusion dans tout réseau destiné au public, regroupé ou non au sein d'une personne morale, comme le réseau Internet, tout réseau intranet ainsi que tout réseau comparable, ou tout autre mode de transmission actuel ou futur.

c) Le droit d'adaptation recouvre :

Le droit d'adapter, de modifier, de traduire, directement ou par tout tiers que la société LABELLEMONTAGNE désignera, tout ou partie des œuvres et le

droit de reproduire ces adaptations, modifications et traductions sur tous supports graphiques actuels ou futurs, sans limitation de quantité.

d) Les droits d'exploitation dérivés recouvrent :

Le droit d'exploiter les œuvres en intégralité ou par extrait, ainsi que leurs adaptations sur d'autres supports ou sous d'autres formes que celles dans lesquelles elles auraient été originellement reproduites, éditées et exploitées.

Le PARTENAIRE autorise LABELLEMONTAGNE ainsi que les sociétés Labellemontagne à utiliser les œuvres dès leur mise à disposition.

B. DESTINATION DE LA CESSION

Les droits faisant l'objet de la présente cession seront librement exploités par LABELLEMONTAGNE ainsi que les sociétés LABELLEMONTAGNE citées ci-dessus, à des fins commerciales, publicitaires et d'exploitation.

C. UTILISATION PAR LE PARTENAIRE

Il est entendu entre les Parties que le PARTENAIRE pourra lui-même utiliser les prises de vues objet des présentes aux fins de

sa propre publicité ou dans le cadre de ses propres documents commerciaux.

5. PROTECTION DES DONNÉES

Le PARTENAIRE garantit à LABELLEMONTAGNE qu'elle-même, ainsi que tous les sous-traitants ou prestataires auquel pourrait recourir le PARTENAIRE pour fournir la prestation objet du présent contrat, respectent la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel, notamment dans l'utilisation d'images permettant d'identifier des personnes et dans la protection des coordonnées personnelles contenues dans les supports de consentement.

6. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif tel qu'il est indiqué en tête des présentes.

Toutes contestations relatives à l'exécution ou l'interprétation du présent contrat seront,

même en cas de pluralité de défendeurs, soumises aux tribunaux compétents du ressort de LABELLEMONTAGNE.

Mis à jour le 24/09/2020.